



Christophe Aumenier Secrétaire général

## POUR UNE RÉFORME DE LA FISCALITÉ DES PERSONNES PHYSIQUES

Au printemps 2000, Immoscope vous annonçait l'obligation faite au canton de modifier la Loi sur les contributions publiques ensuite de l'adoption de la Loi fédérale sur l'harmonisation fiscale (LHID). Nous disposions, pour ce faire, d'un délai au 1er janvier 2001.

Ceci fut fait, mais de quelle manière! Nous avons, notamment en raison des délais impartis, hérité de 5 lois sur l'imposition des personnes physiques (LIPP I à V). Ces textes comportaient des erreurs matérielles et, à maints endroits, ne reflétaient pas les réformes que doit connaître notre fiscalité pour être plus juste, plus attractive et, en définitive, plus profitable pour notre République.

En vue d'atteindre ces objectifs, un projet de loi a été déposé en janvier 2008. Il contribue ainsi à la simplification et la modernisation de notre système fiscal. La Chambre genevoise immobilière soutient ce texte car il propose, avant tout, une simplification et une mise à jour compilant les cinq textes existants; cette nouvelle réforme de la loi introduit un plafonnement de l'impôt, la suppression du rabais d'impôt et la fin de la discrimination des couples mariés par l'introduction du «splitting intégral» (le taux de l'impôt est fonction de chacun des revenus et non plus de leur

addition). Il s'agit, donc, de soulager l'inacceptable pression fiscale qui pèse actuellement sur la classe moyenne et les familles. Ces propositions sont raisonnables puisque leur but n'est pas de priver l'Etat de ressources mais de moderniser le système de perception des impôts. L'accueil de ce texte par les différents groupes politiques, tous bords confondus – même si tout le monde n'est pas d'accord sur tout – prouve qu'il est pertinent.

Bien évidemment, les propriétaires sont directement touchés par le biais conjugué de l'impôt sur la fortune et de l'impôt sur le revenu. Pour ce dernier, le projet réintroduit, à juste titre, une imposition de la valeur locative limitée à 20% du revenu du propriétaire. C'est là un garde-fou qui nous est cher pour défendre les intérêts de ceux qui, de manière responsable, sont devenus propriétaires mais qui, pour une raison ou une autre (le retrait de la vie active, par exemple), voient leurs revenus diminuer.

Nous reviendrons sur l'évolution de ce projet de loi et espérons pouvoir vous inviter très bientôt à le soutenir en votation populaire.

## LA PATROUILLE DES GLACIERS

Du 16 au 20 avril dernier s'est déroulée la 13<sup>e</sup> édition de cette mythique course. Si l'équipe de Florent Troillet n'a mis que 6h24 pour avaler les 53 kilomètres et les 8000 mètres de dénivelé qui séparent Zermatt de Verbier, deux coureurs issus du Comité de la Chambre genevoise immobilière sont dignes d'être félicités par ces quelques lignes: M. Jean Rémy Roulet, parti de Zermatt, et M. Hugues Hiltpold, parti d'Arolla. Bravo à tous les deux pour leur valeureuse participation à cette course difficile et exemplaire.



Jean Rémy Roulet



Hugues Hiltpold accompagné d'Olivier Français et Laurent Favre